

**ACSSR**  
**Assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2022**

Présents :

Bureau : Bernard LEMOUZY, Jean Michel ANGLES, André CANCE, Isabelle TEYSSEDRE

Adhérents : feuille d'emargement jointe

Absents excusés :

J. LIBOUREL, M. et Mme TEULIER, MF DORDAIN, A et JM ALLIER, J.P. ROGER, J. LEMOUZY

A la suite de l'AG de juin 2021, nous avons signalé à la préfecture, service des associations, la nouvelle composition du bureau. La préfecture a opposé un refus aux motifs suivants :

- il y avait un décalage entre la composition du bureau prévue dans ces statuts et la composition retenue lors de l'AG de 2021
- les statuts prévoyaient une cotisation libellée en francs ( L'association existe depuis le 24 novembre 1982).

Bernard LEMOUZY a présenté une proposition de nouveaux statuts qui corrigent ces incohérences (en pièce jointe).

Ils ont été adoptés à l'unanimité.

Le bureau est reconduit jusqu'à la nouvelle assemblée générale ordinaire qui aura lieu en octobre/novembre 2022.

L'AGE est close